

# Un protestant cévenol à Genève : les réseaux de La Beaumelle, étudiant en théologie (1745-1747)

Autor(en): **Bots, Hubert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **32-35 (2002-2005)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002768>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Un Protestant cévenol à Genève : les réseaux de La Beaumelle, étudiant en théologie (1745-1747)<sup>1\*</sup>

par Hubert Bots

*École Pratique des Hautes Études - Paris*

---

Comment un jeune étudiant en théologie originaire des Cévennes, arrivé à Genève en novembre 1745, parvient-il à se constituer un réseau de soutien, d'étude et d'échanges dans la cité de Calvin ? et dans quels buts ? De quelle façon la correspondance de La Beaumelle – puisqu'il s'agit de lui – avec ses parents restés à Valleraugue participe-t-elle, au long des dix-huit mois du séjour genevois, à sa promotion et à l'élaboration de ses propres convictions ecclésiales et théologiques ? Telles sont les questions auxquelles la présente étude s'efforce d'apporter quelques éléments de réponse.

Rappelons la situation<sup>2</sup> : après huit années passées au collège catholique d'Alès, le jeune Laurent Angliviel, futur La Beaumelle, a été placé en 1743 comme apprenti chez un marchand lyonnais où il a cultivé des convictions déistes. Après avoir fugué au bout de dix mois, il revient chez son père qui, bien décidé à le remettre dans le droit chemin, le retient à Valleraugue. Au cours de cette période, La Beaumelle se convertit au protestantisme<sup>3</sup> ; il rejoint les Églises du Désert, nourrissant le projet de devenir pasteur, et même de verser son sang pour la cause. Lorsqu'après un temps qui

---

<sup>1</sup> \* Communication à la table ronde sur les réseaux protestants de correspondance organisée par Jens HÄSELER (Berlin) et Antony MCKENNA (Saint-Étienne) dans le cadre du Congrès des Lumières (Los Angeles, 7 août 2003).

<sup>2</sup> Voir Claude LAURIOL, *La Beaumelle, un protestant cévenol entre Montesquieu et Voltaire*, Genève : Droz, 1978.

<sup>3</sup> H. BOST, « La conversion de La Beaumelle au protestantisme », in : Nicolas BRÜCKER (éd.), *La conversion. Expérience spirituelle – expression littéraire, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Berne : Peter Lang, 2005, .

lui paraît une éternité – il reste reclus à Valleraugue deux ans, de septembre 1743 à septembre 1745 –, La Beaumelle obtient enfin de se rendre à Genève pour y étudier la théologie, il vit son voyage et son installation au bord du Léman comme une véritable émancipation. Mais les études coûtent cher, son père l'exhorte à économiser, à trouver de quoi soulager sa bourse en travaillant. De son côté La Beaumelle a soif de reconnaissance, il a une conscience aiguë de son intelligence et de ses talents d'écrivain. La découverte du monde universitaire d'une part, de celui de la notabilité genevoise et de la noblesse étrangère d'autre part vont lui permettre de donner à ses projets plus d'envergure qu'il ne l'avait espéré au départ. Quoiqu'il n'ait pas l'intention de retourner servir les Églises du Désert, il demeure très attaché à ses origines cévenoles et à ses coreligionnaires. Or, on va constater, en lisant sa correspondance avec son frère (alors étudiant en droit à Toulouse), qu'une évolution se produit à propos de questions essentielles pour lui, d'autant plus essentielles qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de celles qui ont provoqué et accompagné sa conversion au protestantisme.

Le corpus épistolaire conservé est composé de 32 lettres mensuelles adressées par La Beaumelle à son père (15) et à son frère, Jean (17)<sup>4</sup>. Cette correspondance suit un rythme mensuel. Comme le montre le tableau récapitulatif joint en annexe, il manque probablement les lettres de décembre 1745, février, août et novembre 1746 au père – l'existence de deux d'entre elles est formellement attestée –, et celles de février et décembre 1746 au frère. Du côté de la correspondance passive, seuls 8 brouillons de lettres de Jean Angliviel à La Beaumelle ont été conservés, alors que les deux frères s'écrivaient au même rythme : on peut par ailleurs déduire l'existence de 9 autres lettres. En outre, diverses lettres entre tiers et celles de Jean à Angliviel père ont été sauvegardées. Si l'on s'en tient aux lettres formellement attestées, le tableau permet de constater que la quasi-totalité de la correspondance active de La Beaumelle à son père et à son frère a été conservée. Que dévoile-t-elle ? On distinguera, pour plus de clarté, les questions relatives à l'organisation des études et les sujets de réflexion partagés dans la correspondance.

---

<sup>4</sup> Voir H. BOST – C. LAURIOL – H. ANGLIVIEL DE LA BEAUMELLE (dir.), *Correspondance générale de La Beaumelle*, Oxford : Voltaire Foundation, t. I, 2005. Les lettres de ce tome sont désignées par les initiales LB suivies de leur numéro et, le plus souvent, leur date ; les renvois aux lettres des tomes suivants n'en mentionnent que la date.

## 1. Soutien matériel et projets de carrière

En quittant les Cévennes, La Beaumelle dispose déjà d'un embryon de réseau : il a rencontré plusieurs pasteurs au Désert, assurément Jacques Boyer et peut-être Paul Rabaut pour ce qui concerne les aînés, mais aussi plusieurs futurs jeunes collègues et des proposants qui sont partis étudier la théologie à Genève ou à Lausanne. David-François Portalès<sup>5</sup>, qui s'y trouve alors, écrit à La Beaumelle une lettre contenant des indications pratiques et qui a probablement contribué à décider le départ du futur étudiant, longtemps différé par son père<sup>6</sup>. La Beaumelle s'aperçoit bientôt que Portalès a mauvaise réputation auprès des professeurs de l'académie de Genève – il a interrompu ses études durant six mois<sup>7</sup> – et qu'il discrédite les proposants français par son comportement. L'autre contact dont dispose La Beaumelle à Genève est plus solide. Il s'agit de Jean Gavanon<sup>8</sup>, qui va l'aider à se loger et, par la suite, à se procurer un emploi de précepteur<sup>9</sup>. C'est grâce à Gavanon que La Beaumelle tissera par la suite des liens avec la famille Pelissary.

Installé à Genève, inscrit à l'Académie, La Beaumelle étend bientôt son réseau de relations à l'ensemble des proposants. Le groupe en est limité à seize ou dix-sept membres<sup>10</sup>. Il a dû faire la connaissance de la plupart d'entre eux au cours d'un « piquin de cerémonie de tous les proposans »<sup>11</sup>. Apparaissent par la suite les noms de Cavalier dit Chalon<sup>12</sup>, de Gal dit Pomaret<sup>13</sup> – que La Beaumelle avait rencontré en Cévennes, et avec lequel il avait probablement correspondu avant de partir en Suisse –, de Bénézet,

<sup>5</sup> David-François Portalès dit Dupred, originaire de Sumène, a été immatriculé à l'Académie de Genève le 28 mai 1744 : voir S. Stelling-Michaud (dir.), *Le livre du recteur de l'académie de Genève*, 6 vol., Genève : Droz, 1959-1980, t. III, p. 193.

<sup>6</sup> LB 265, été 1745.

<sup>7</sup> Voir LB 284.

<sup>8</sup> Jean Gavanon dit Laroche ou Laferrière est originaire de Valleraugue, où il est né vers 1720. Il a étudié sous la direction du pasteur Boyer, puis au séminaire de Lausanne en 1740-1742 ; il est précepteur à Genève depuis le 31 mars 1742. (Stelling-Michaud, III, p. 433 ; Claude Lasserre, *Le séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français*, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 1997, p. 57, 283).

<sup>9</sup> LB 275, LB 276, LB 281, LB 284, LB 288, LB 319.

<sup>10</sup> LB 275, 22 septembre 1745 ; LB 284, 12 octobre 1745.

<sup>11</sup> LB 281, 1<sup>er</sup> octobre 1745.

<sup>12</sup> LB 284.

<sup>13</sup> LB 299, 13 janvier 1746.



Cathala<sup>14</sup>, Lacoste et Lavalette<sup>15</sup>. En outre, bien que son nom n'apparaisse pas dans la correspondance de cette époque, on sait que La Beaumelle s'est lié avec Jacques Emmanuel Roques de Maumont, par lequel il a dû être mis en contact avec son père, le pasteur de Bâle Pierre Roques : La Beaumelle écrira plusieurs fois à Pierre Roques, et fera étape chez lui à Bâle lors de son voyage vers le Danemark au printemps 1747.

Immatriculé le 1<sup>er</sup> octobre<sup>16</sup>, La Beaumelle découvre aussi les professeurs de l'Académie<sup>17</sup>. On dispose d'un témoignage d'Ami Lullin demandant à Antoine Court des renseignements et l'informant que La Beaumelle a été reçu « assez froidement »<sup>18</sup> ; par la suite, La Beaumelle dit avoir reçu une promesse de protection de la part de Lullin ainsi que de Plantier – qui se trouve d'ailleurs être originaire d'Alès et parent de son ami Antoine de Vammale<sup>19</sup>. Connu du seul Portalès, le jeune proposant doit produire une recommandation d'un pasteur cévenol attestant qu'il a « fréquenté les assemblées »<sup>20</sup>. Son statut de clandestin aux yeux des autorités françaises l'amène à dissimuler son adresse, à faire parvenir ses lettres en Cévennes sous couvert d'un parent et, comme tous les proposant français, à changer de nom<sup>21</sup>. C'est donc au départ pour se prémunir du danger de la dénonciation, et surtout pour éviter que sa famille restée à Valleraugue ne subisse des représailles, que Laurent Angliviel adopte le pseudonyme de « La Beaumelle », qui deviendra son nom de plume.

La Beaumelle ressent une grande fierté d'être admis dans la « Sorbonne des reformez »<sup>22</sup> ; il a deux heures d'auditoire quotidien<sup>23</sup>, mais l'essentiel de sa vie studieuse consiste en travaux personnels. Durant la matinée il étudie le Nouveau Testament en grec et en latin, la philosophie à partir d'un ouvrage de Noël Regnault, la théologie

<sup>14</sup> LB 318 ; LB 325.

<sup>15</sup> LB 299.

<sup>16</sup> LB 281, 1<sup>er</sup> octobre 1745.

<sup>17</sup> LB 284, LB 294.

<sup>18</sup> LB 279, 29 septembre 1745.

<sup>19</sup> LB 284.

<sup>20</sup> LB 281.

<sup>21</sup> Sur le conseil de Manoël et de Cavanon, LB 281.

<sup>22</sup> LB 294, 4 décembre 1745 ; voir aussi LB 314, 23 avril 1746.

<sup>23</sup> LB 284, 12 octobre 1745.

à partir de Philipp van Limborch. L'après-midi, après Limborch, il travaille sur les thèses de Jean-Alphonse Turretini, refait de la philosophie avec Wolff, puis lit des ouvrages plus récents<sup>24</sup>. Par la suite, il s'intéresse aux travaux du juriste Jean-Jacques Burlamaqui dont l'abrégé du *Traité du droit de la nature et des gens* lui a été conseillé par ses professeurs comme « l'antichambre de la théologie »<sup>25</sup>. En mai 1746, cet emploi du temps a peu changé : la journée commence toujours par la lecture du Nouveau Testament en grec, avec les commentaires de Grotius : elle est devenue plus aisée grâce aux progrès de La Beaumelle en grec ; puis la logique, et Limborch derechef. Après les cours (de 10 h à midi), La Beaumelle lit et fait son courrier, puis étudie la *Morale chrétienne* de Pictet. Il travaille ensuite à son écriture, soupe et se détend jusqu'à 9 heures<sup>26</sup>.

Ces indications illustrent le climat théologique assez tolérant dont jouissent les professeurs et les étudiants de l'Académie de Genève. Elles permettront aussi de comprendre comment, s'il lui convient sur un plan intellectuel (l'arminianisme de Limborch, l'apologétique de Wolff, le juridisme de Burlamaqui), le rationalisme genevois laisse en revanche La Beaumelle sur sa faim au plan homilétique, la prédication étant une activité dans laquelle le cœur et non seulement la raison doit être sollicité.

La Beaumelle éprouve de l'admiration pour les professeurs de l'Académie. Il mentionne Abauzit, Lullin, Plantier en histoire, La Rive et Calandrini en philosophie, Dentand, Deroches, Tronchin et Maurice en théologie. Plantier, rencontré chez Manoël de Nogaret, lui paraît théologiquement très ouvert, il envisage la possibilité du salut des païens, un thème sur lequel La Beaumelle s'était montré beaucoup plus traditionaliste quelques mois auparavant<sup>27</sup> et séduit visiblement le jeune proposant<sup>28</sup>. La Beaumelle suit assidûment les cours de Tronchin, Maurice et Bessonnet et s'extasie devant l'enseignement des deux premiers, qu'il qualifie de « grands théologiens » :

<sup>24</sup> *Ibid.*

<sup>25</sup> LB 294, 4 décembre 1745.

<sup>26</sup> LB 319, 17 mai 1746.

<sup>27</sup> Voir LB 223.

<sup>28</sup> LB 288, 5 novembre 1745.

*Que de profondeur, que de savoir, que de lumieres dans les leçons de l'un ! quelle delicatesses de choix, que d'ordre, que de jugement dans celles de l'autre ! que leur methode est excellente et instructive, qu'elle est diversifiée et attachante. Un jeune homme qui a quelques dispositions & quelque aplication peut aisément faire de rapides progréz ; cette académie est la Sorbonne des Reforméz. Elle est feconde en grans hommes, et elle étend bien loin la lumiere par le ministere des genies qu'elle forme<sup>29</sup>.*

Pour constituer son propre réseau, La Beaumelle s'est également appuyé sur les relations commerciales que son père entretient avec Genève. Jean Anglivièl père recommande son fils à Pierre de Manoël de Nogaret, un négociant dont l'épouse est originaire des Cévennes et qui s'était installé à Genève. Il lui confie son fils, lui demande de le loger, de veiller à le vêtir<sup>30</sup>. Son correspondant genevois est prié de faire les avances nécessaires, qui lui seront remboursées. On repère, du côté de Valleraugue, les indices d'une prudence analogue à celle dont La Beaumelle fait preuve à Genève : les Cévennes doivent ignorer qu'il est allé à Genève pour y étudier la théologie protestante. Pierre de Manoël accepte de remplir le rôle qu'Anglivièl père sollicite de lui<sup>31</sup> et prend soin de La Beaumelle pendant les six premiers mois du séjour de celui-ci, mais il meurt soudainement le 21 avril 1746<sup>32</sup>. Le relais est alors pris en partie par les cousins Charles de Manoël de Végobre, avocat à Genève<sup>33</sup>, et François-Aymar de Manoël de Nogaret<sup>34</sup>. Ce dernier écrit à son propre père resté en Cévennes, lequel retransmet les informations recueillies à Anglivièl père<sup>35</sup>, y compris pour lui indiquer l'itinéraire du voyage vers le Danemark<sup>36</sup>. Charles Manoël de Végobre, enfin, munira du strict nécessaire – une somme inférieure à celle que demandait La Beaumelle et d'ailleurs jugée insuffisante par Anglivièl père – le voyageur en partance pour le Danemark<sup>37</sup>.

<sup>29</sup> LB 294, 4 décembre 1745.

<sup>30</sup> LB 266, 29 août 1745. La Beaumelle est tout d'abord logé chez Etienne Chiron (LB 276).

<sup>31</sup> Voir LB 278, 28 septembre 1745 ; LB 311, 29 mars 1746.

<sup>32</sup> Voir LB 314.

<sup>33</sup> LB 315, 23 avril 1746 ; LB 320, 21 mai 1746.

<sup>34</sup> LB 322, 8 juin 1746.

<sup>35</sup> LB 324, 14 juin 1746 ; LB 327, 8 juin 1746 ; LB 330, 24 juillet 1746.

<sup>36</sup> LB 373, 28 mars 1747.

<sup>37</sup> LB 375, 5 avril 1747.

La Beaumelle a besoin du réseau des négociants pour subvenir à ses besoins. Il demande à son père d'obtenir des recommandations auprès de ses correspondants ou alliés genevois (le major Buisson, les demoiselles de Coularon)<sup>38</sup>. Mais à mesure que les mois passent, son propre réseau prend de l'importance : relations avec les proposants et avec les professeurs de l'Académie, mais aussi avec des logeurs indépendants comme Gireaudeau<sup>39</sup> chez qui il réside dès novembre 1745 ; avec des employeurs réels ou potentiels : Budé de Boisy, par Plantier qui y avait été précepteur<sup>40</sup> ; par Gavanon, successivement les Pelissary<sup>41</sup>, les princes de Hesse Philippstal<sup>42</sup>, une famille bâloise<sup>43</sup> ; par Boisy, le marquis Des Marches<sup>44</sup>. Lullin l'a mis en relation avec des princes d'Allemagne et des seigneurs<sup>45</sup>, Manoël avec des hommes de lettres comme Tollot<sup>46</sup> ; il a été reçu franc-maçon et déclare « je ne suis plus étranger à Genève »<sup>47</sup>. Après la mort de Manoël, il réduit son train de vie et se met « en chambre »<sup>48</sup>. Son logeur, l'imprimeur franc-maçon Claude Philibert, n'apparaît pas dans la correspondance de l'époque genevoise – qui ne fait d'ailleurs pas non plus état des relations féminines qu'entretient La Beaumelle. La correspondance de l'époque danoise permet d'en découvrir a posteriori l'existence, et montre que les réseaux de La Beaumelle à Genève sont plus riches que lui-même n'en fait état.

À Lullin qui tente de le retenir à Genève, La Beaumelle explique que, n'y ayant guère d'espérances, il lui faut « se tourner d'un autre côté »<sup>49</sup>. Les postes de précepteurs semblent plus prometteurs que ceux de pasteurs, du moins à brève échéance. C'est probablement pour cette raison que le jeune homme a jugé opportun de publier un « Essai d'éducation » dans le *Journal helvétique* de mars 1746. De fait, ce travail lui servira dans ses fonctions au Danemark.

<sup>38</sup> LB 275, LB 281, LB 291.

<sup>39</sup> LB 288.

<sup>40</sup> LB 307, 11 mars 1746 ; LB 318, 17 mai 1746 ; LB 319, 17 mai 1746.

<sup>41</sup> LB 281, 1<sup>er</sup> octobre 1745 ; LB 318, 17 mai 1746 ; LB 319, 17 mai 1746.

<sup>42</sup> LB 312, 2 avril 1746.

<sup>43</sup> LB 314, 23 avril 1746.

<sup>44</sup> LB 356, 3 janvier 1747.

<sup>45</sup> LB 323, 8 juin 1746.

<sup>46</sup> LB 284.

<sup>47</sup> LB 325.

<sup>48</sup> LB 319, 17 mai 1746.

<sup>49</sup> LB 314, 23 avril 1746.

## 2. Réflexions sur le protestantisme français

Les lettres qu'échangent La Beaumelle et Jean Angliviel attestent le désir qu'ont les deux frères d'entretenir une véritable correspondance littéraire. Une preuve manifeste de cette ambition est fournie par une lettre que Jean envoie à La Beaumelle et qui commence par des vœux qu'avait adressés Pierre Bayle à Vincent Minutoli en janvier 1681<sup>50</sup>. Les informations relatives aux ouvrages récents et aux auteurs, les transcriptions de poèmes y côtoient les nouvelles des campagnes militaires qui scandent la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). Les deux frères partagent également informations et réflexions au sujet des protestants français. La Beaumelle se montre attentif aux nouvelles de sa « patrie » et relaie auprès de son frère celles qui lui parviennent de Suisse. Par exemple, il apprend qu'on attribue la *Lettre sur les assemblées des religionnaires en Languedoc* au pasteur Louis Allamand des Marets et croit savoir que Vincent Perret, son beau-père, en serait le véritable auteur<sup>51</sup>. Il évoque les circonstances de l'arrestation du prédicant Majal Desubas, qu'il connaît par la lettre du pasteur Jean Blachon à Antoine Court dont une copie devait circuler<sup>52</sup>. Il déplore la situation des protestants du comté de Foix<sup>53</sup>.

Mais La Beaumelle est naturellement plus porté aux développements théoriques. Friand de nouvelles, il est surtout désireux de réfléchir à la situation de ses coreligionnaires au regard de la théologie et du droit. Parmi les sujets dont La Beaumelle et son frère s'entretiennent<sup>54</sup>, deux problèmes reviennent de façon récurrente : la légitimité des assemblées religieuses clandestines et l'art de la prédication. Or l'une et l'autre ont eu une importance déterminante au moment où La Beaumelle s'est converti : c'est en entendant son père lire à voix haute une prédication de Jacques Saurin qu'il a changé de conviction religieuse ; sa décision a entraîné sa vocation pastorale et la décision de rejoindre les Églises interdites. Même si, au moment où il étudie à Genève, La Beaumelle n'a plus l'intention

<sup>50</sup> LB 360.

<sup>51</sup> LB 312, 2 avril 1746.

<sup>52</sup> Voir LB 300, 14 janvier 1746.

<sup>53</sup> LB 318, 17 mai 1746.

<sup>54</sup> Jean Angliviel sollicite par exemple un avis sur une question à la frontière entre l'éthique et le droit (LB 316, 1<sup>er</sup> mai 1746 ; réponse LB 318, 17 mai 1746) ; question du prêt à intérêt et question de la voie d'examen de l'Écriture sainte par le fidèle (LB 365, 23 février 1747).

de revenir en Cévennes, il est concerné au plus haut degré par ces questions dont les enjeux théoriques le passionnent.

C'est à Jean Angliviel que revient l'initiative de poser la question de la légitimité des assemblées cultuelles « au Désert ». À l'occasion de la parution d'une *Lettre sur les assemblées des religionnaires en Languedoc* dont l'auteur soutient que les réformés de France ne sont pas tenus d'y assister, il demande à son frère de consulter les professeurs et pasteurs de Genève<sup>55</sup>. La Beaumelle prend cette mission à cœur. Il interroge successivement Jean-François Pictet, Ami Lullin, Jacques Leclerc et Jean Dentand, puis se lance dans des recherches juridiques. La Beaumelle répercute tout d'abord l'opinion de Pictet, qui juge la question « très délicate » :

*Il m'a dit les raisons pour & contre ; mais les raisons pour sont celles qui l'emportent dans son esprit. En deux mots, voici son sentiment : il louë ceux qui assistent aux assemblées, sans blamer ceux qui n'y assistent point, pourvû qu'ils soient dans la disposition de quitter leur patrie à la 1re occasion ; car il soutient la nécessité du culte extérieur, non comme une nécessité absoluë, mais comme une nécessité de moyen.*

Délicate, la matière l'est tellement que le conseil de la ville de Genève, sûrement par souci de ne pas indisposer le puissant voisin français, a interdit aux pasteurs de s'exprimer publiquement à son sujet. L'avis des professeurs de l'Académie n'en est pas moins favorable à la tenue des assemblées, à l'instar d'Ami Lullin, « qui ne fait pas difficulté de les louer hautement ». Leclerc souhaiterait quant à lui « qu'on pût concilier l'obéissance qu'on doit à Dieu et celle qu'on doit au prince », mais il considère que ces assemblées sont nécessaires dès lors que les réformés ne peuvent s'exiler hors du royaume. Pour Dentand, la propagation de la foi impose la tenue de ces assemblées. Et La Beaumelle de conclure :

*Vous voyez que ces trois messieurs reconnoissent la nécessité du culte public, et qu'ils ne voient que les assemblées ou la fuite qui puissent nous le faire exercer : on est libre, selon eux, de choisir les unes ou l'autre, à son gré.*

55

LB 290, 14 novembre 1745.



À l'appui de cette thèse, il copie ensuite de longues considérations juridiques tirées de Burlamaqui, à la suite duquel il estime *qu'il n'y a rien de plus sacré que la liberté naturelle de l'homme en matière de religion, & que la loi naturelle défend non seulement absolument de tyranniser la conscience, mais encor qu'elle autorise ceux sur qui on voudroit exercer cette tyrannie de se maintenir dans leur liberté par toutes sortes de moyens, & meme s'il est nécessaire, en opposant la force à la force.*

Et, après avoir reproduit des thèses d'Antoine Maurice, La Beaumelle termine sa longue dissertation par l'avis du pasteur Jean Perdriau :

*Il m'a dit qu'il n'y avoit pas à balancer, mais que, avant que de faire ce pas, il falloit bien examiner si l'on étoit dans le dessein de tout souffrir ; c'est, selon lui une espece d'engagement special qu'on contracte avec Dieu, engagement qui ne lie plus quand on sort de Babylone.*

Très vite après son arrivée à Genève, La Beaumelle a publié son premier texte, une « Lettre sur l'état présent de la Religion protestante en France » (*Journal helvétique*, novembre 1745) dans laquelle il défend le principe de la tenue de ces assemblées et en souligne la dignité. Il convient de rapprocher la position qu'il défend, tant sous couvert de ses professeurs que dans son propre article, de celle qu'il exprime un mois plus tard dans une lettre à Jean Gal-Pomaret, alors proposant à Lausanne. La Beaumelle y fait preuve d'une réelle audace : s'appuyant sur « ce grand et incontestable principe tiré du droit de la nature et des gens, que le souverain n'a aucun empire sur les consciences et qu'on peut repousser par la force les violences de ceux qui veulent empiéter sur les droits de la divinité », il va jusqu'à considérer « qu'il est permis aux réformés de France de se faire rendre justice les armes à la main ».

C'est d'abord John Tillotson qui fait les frais des convictions de La Beaumelle. Dans un sermon de 1670 intitulé « Défense de la religion protestante, contre l'accusation de singularité et de nouveauté », le prélat anglican avait défendu le principe du respect de l'obéissance due au souverain d'une manière telle que, lu aujourd'hui, il semble désavouer la conduite des réfractaires du Midi. Or, pour La Beaumelle, les droits du souverain s'arrêtent là où commencent



ceux de la conscience individuelle. Que faire d'un auteur protestant dont les propos, appliqués en France, donnent raison à ses adversaires confessionnels ?

*En vérité, je ne sai que penser du passage de Tillotson dans son sermon sur la religion. 1° Je le trouve comme vous assez ambigu en certains endroits. 2° Sa première période est assurément insoutenable, parce qu'elle donne gain de cause aux papistes, qui nous ont toujours reproché le défaut d'une mission extraordinaire, justifiée par des miracles, comme celle des premiers heraults de l'évangile, qu'exige l'éloquent archevêque à l'égard des religions les plus fausses. 3° Je doute qu'il soit aisé de bien entendre ces paroles la liberté de l'exercer en particulier ; et l'obligation qu'il veut que les sujets aient au prince de ce qu'il n'empiète pas sur les droits de Dieu, c. à d. de ce qu'il ne fait pas ce qu'il ne peut pas faire en conscience. 4° Ce qu'il ajoute de la connivence du magistrat n'auroit il pas de facheuses suites ? & ne soustrairait il point à l'obéissance du souverain le magistrat, qui y est infiniment plus obligé que le peuple qu'il gouverne ? 5° Que veut il dire par le droit qu'il donne à chacun de publier & de propager la vérité ? ne se contredit il point ?<sup>56</sup>*

Le débat revêt un tout autre intérêt quand l'actualité le fait rebondir. Lorsque paraît, posthume, l'*Apologie des assemblées des réformés de France* du pasteur Armand de La Chapelle ( 8 août 1746), La Beaumelle obtient de Lullin qu'il lui prête son exemplaire pendant 24 heures. Il le dévore et le loue :

*[...] Je fus surpris de voir tant de feu & de vivacité dans un homme de son âge. Ironies, sarcasmes, legereté de style, traits délicats & railleurs : voilà pour l'agréable. J'y trouvai un théologien qui possède à fonds sa matière & qui est maître de son sujet ; un logicien qui démele parfaitement les sophismes que l'on vouloit faire avaler au gentilhomme languedocien, & qui démontre, oui, démontre la nécessité du culte public & des assemblées des protestans français ; un bon chrétien qui, plein d'amour pour sa patrie & pour sa religion, soutient avec chaleur les droits de l'une & de l'autre, & qui se félicite de pouvoir prendre congé du public, et finir*

<sup>56</sup> LB 300, 14 janvier 1746.

*sa carrière littéraire par un ouvrage de cette nature : voila pour le fonds du livre*<sup>57</sup>.

Cet éloge n'est pourtant pas dépourvu de réserves. La Beaumelle reproche à l'*Apologie* d'être un écrit de circonstance, car l'auteur s'est contenté de polémiquer avec Allamand des Marets dont la *Lettre sur les assemblées des religionnaires en Languedoc* était parue l'année précédente. La Chapelle aurait mieux fait, estime La Beaumelle, d'écrire un véritable traité sur la question, au lieu de « pincer de tems en tems son adversaire ».

L'autre grande question soulevée par La Beaumelle est celle de l'art oratoire des prédicateurs. Le jeune homme ne peut s'empêcher d'exprimer un certain désappointement à l'écoute des sermons genevois :

*Tout me plait dans cette académie, si vous en exceptéz l'éloquence de la chaire. Les sermons de nos predicateurs sont d'une simplicité à laquelle je ne saurois m'accoutumer. Je doute qu'ils ayent une idée saine de ce qu'on appelle l'art de bien dire. Ils se sont faits je ne sai quel systeme d'une eloquence anglaise qui choque d'abord ceux à qui l'on a appris à admirer les Bourdaloües et les Saurins*<sup>58</sup>.

Le modèle anglais adopté par les Genevois désigne probablement John Tillotson, dont les sermons ont été traduits en français et publiés à Genève. La frustration de La Beaumelle revient à plusieurs reprises. Son frère lui répond<sup>59</sup> en mentionnant les références bibliographiques de plusieurs traités d'homilétique et se plaint également que les prédicateurs du Midi manquent d'éloquence. La Beaumelle renchérit :

*Je suis bien trompé, ou l'on aura de la peine à vaincre mon opiniatreté sur l'opinion que j'ai de l'éloquence de nos predicateurs. Je fais quelquefois un effort pour l'admirer, mais mon goût le refuse à mon indulgence et je trouve toujours que cette simplicité à laquelle ils prodiguent les plus beaux noms et qu'ils regardent comme l'ame de la chaire est également contraire aux principes de*

<sup>57</sup> LB 357, 3 janvier 1747.

<sup>58</sup> LB 276, 24 septembre 1745.

<sup>59</sup> LB 282, 2 octobre 1745.

*l'art oratoire, aux exemples des grans orateurs et au but du ministere evangelique. La solidité de la morale est assurément quelque chose de fort precieux, mais elle ne doit pas bannir du discours la force ni la vivacité. Je ne suis point touché de l'explication toute nuë de l'importance de mes devoirs, j'en puis etre éclairé, mais si l'on n'ebroule mon ame par ces grans ressorts que font jouër avec tant d'art les Bourdalouës, les Massillons et les Saurins, je ne suis pas porté à les remplir. On traite ici l'homme comme sain et non comme malade ; ou si l'on veut le guerir, on n'employe que des remedes superficiels, au lieu de porter sur les playes le fer et le feu. Tout se ressent de cette espece de nonchalance, et les sermons sont prononcés presque sans action ; on ne fait que peu de gestes, et encor ne le fait-on pas bien : on est ici fort liberal du titre d'excellent predicateur. Les ministres les plus suivis sont Mrs de Roches, Valquier, Maurice fils, Sarrasin l'ainé, Perdreaux l'ainé, et Laget de Meirueis. Il peut y en avoir quelques autres que je ne connois pas. Mais je doute fort que parmi ceux que je vien de vous nommer, il y en eût deux d'aplaudis dans un auditoire catholique romain<sup>60</sup>.*

Jean Angliviel cherche à calmer son cadet, et l'exhorte à vaincre son « opiniâtreté » concernant l'éloquence de la chaire. Non qu'il soit d'un avis différent, mais il faut bien s'accommoder au goût du pays. D'autre part, il vante l'homilétique de Pictet<sup>61</sup>. La Beaumelle réplique qu'il lui est impossible de changer d'opinion :

*Si le goût dependoit d'un certain systeme qui seroit d'accord avec nos intérets, votre conseil seroit excellent. Il me seroit aisé de me former un autre idée de l'eloquence ; mais il n'en va pas ainsi, et des raisons de politique ne peuvent point influer sur le sentiment de l'esprit le plus indefinissable : on ne change pas de gout comme de chemise. Il est vrai qu'il est dangereux de se singulariser par des innovations, et vous aviez raison de donner ce coup de plume satyrique à des gens qui ont reduit à rien l'eloquence de la chaire<sup>62</sup>.*

<sup>60</sup> LB 284, 12 octobre 1745.

<sup>61</sup> LB 285, 22 octobre 1745.

<sup>62</sup> LB 288, 5 novembre 1745.

Quant à Pictet, La Beaumelle est loin de partager l'enthousiasme de son frère à son sujet. Il raille la pauvre éloquence du Genevois :

*Quelle sorte de merite vous a t-on vanté dans Mr Pictet? une grande vivacité dans l'imagination, une pernicieuse facilité à composer, une prodigieuse negligence à travailler, une incapacité étonnante de mediter, de reflechir? c'est tout ce qu'on peut en dire. Les malins disent que ses exordes sont bons quelquefois, parce qu'il se donne la peine de les aprendre. L'autre jour, il me dit que les meilleurs sermons sont ceux desquels l'auditeur peut dire, j'en ferois bien autant. Il n'y a rien à dire, il entend bien ses interets. Sur ce pié là les siens sont admirables. (ibid.).*

Convaincu, Jean Angliviel, renchérit alors sur la position de son frère<sup>63</sup> et cite le pasteur Claude pour lequel « un sermon froid et languissant fait plus de mal que cent bons sermons ne sauroient faire de bien<sup>64</sup> ». Cette remarque convient tout à fait à La Beaumelle, qui en profite pour lancer de nouvelles piques aux Genevois :

*Je lisois le traité de l'incomparable Claude quand je reçus votre lettre. J'avois deja nôté l'endroit que vous avez remarqué. Il est très judicieux, et donne lieu à de terribles applications. Elle n'est pourtant pas bonne dans ce pays ; les chretiens y sont si fort penetrés des veritez de la religion, ils sont si fort convaincus de leur devoir, que pretendre les toucher, c'est s'amuser à l'inutile. Raille-rie à part, on fait ici grand cas du style froid ; on ne songe pas sans doute que le patetique est comme l'ame de l'art oratoire ; on peut comparer un bon sermon à un feu qui eclaire et echauffe. Je veux que la simplicité soit admirable ; il ne faut pas moins donner quelque chose au cœur<sup>65</sup>.*

Trois mois plus tard, La Beaumelle revient sur la question. Jacques Saurin, qui fut l'artisan indirect de sa conversion au protestantisme, n'a décidément pas la place qu'il mériterait dans l'enseignement que reçoit le jeune proposant :

*Les protestans ne louent point Saurin. Dans toutes les academies on en fait peu de cas. Le nombre de ses admirateurs di-*

<sup>63</sup> LB 290, 14 novembre 1745.

<sup>64</sup> Citation du *Traité de la composition d'un sermon*.

<sup>65</sup> LB 294, 4 décembre 1745.

*minuë tous les jours en Hollande, qui a été le théâtre de sa gloire. La chose est sûre : ils le placent à côté de Bourdaloüe. Il n'en est rien ; car ils méprisent encor plus Bourdaloüe que Saurin. Saurin a plus de force, de véhémence, de justesse, de connoissance du cœur humain que lui. Il raisonne plus conséquamment, & parle peut être mieux ; il est un peu declamateur, on n'en peut disconvenir. Mais il entraîne, touche, persuade, ravit<sup>66</sup>.*

Lorsque La Beaumelle passe à l'application pratique de ses convictions, il se heurte au même problème. Le 16 avril 1646, il prêche pour la première fois sur le texte de Matthieu 3, 2, « Amandez-vous car le royaume des Cieux est approché ». Le jeune proposant est fier de l'effet qu'il a réussi à produire, mais ne dissimule pas qu'il se heurte à la réserve des Genevois :

*L'academie en fut très contente. L'un me dît que cela ne sentoît pas une 1<sup>e</sup> proposition, l'autre qu'il étoit surpris que je proposasse si tôt &c. On y trouva trop de feu, trop de fleurs, trop de figures, trop d'abondance. On me dit que ma déclamation tenoit trop de l'orateur, &c. M. Lullin s'étendît beaucoup dans ses remarques & finît en disant qu'il n'avoit été si long que par l'amitié qu'il me portoit, du reste qu'il me conseilloit d'apprendre l'anglais, m'assurant que la lecture des sermonaires & des theologiens de cette nation modereroit le feu de mon imagination, qu'on trouve très vive, & qui ne l'est assurément qu'en comparaison des imaginations de ce pays. Je vous ferai l'analyse de mon sermon si vous le jugez à propos ; je dois le prêcher de demain en huit au temple de l'hospital, où il nous est permis de nous exercer<sup>67</sup>.*

La Beaumelle prononce ce sermon le 16 mai suivant, et c'est pour lui l'occasion de se flatter du succès qu'il a remporté : « Comme je suis fort connu, l'auditoire fut aussi nombreux qu'il pouvoit l'être. La place manqua à bien des personnes ; j'avois un auditoire choisi<sup>68</sup>. »

La deuxième occasion de prêcher suscite à la fois plus de réflexion préalable et plus d'échos de toutes sortes. Le texte que Lullin

<sup>66</sup> LB 307, 11 mars 1746. La Beaumelle publiera un « Essai sur l'éloquence de la chaire » dans le *Journal helvétique* de juillet 1746.

<sup>67</sup> LB 314, 23 avril 1746.

<sup>68</sup> LB 319 à son père, 17 mai 1746.

lui a demandé de travailler se trouve dans l'Épître aux Hébreux, 11, 6 : « Il faut que celui qui s'approche de Dieu, croye que Dieu est, & qu'il est le remunerateur de ceux qui le cherchent. » Tant auprès de son père qu'auprès de son frère<sup>69</sup>, La Beaumelle souligne l'originalité de son plan, dans la mesure où il interprète le texte dans la ligne d'une apologétique basée sur la théologie naturelle. D'emblée, le jeune prédicateur prétend s'écarter des exégèses convenues :

*Presque tous les commentateurs lui donnent ce sens : il faut que celui qui veut rendre à Dieu un culte, croye son existence. Mais c'est une espece de tautologie ; cette interpretation ne forme pas un sens digne de s[ain]t Paul. Il faut donc recourir à une autre explication ; pour developper la pensée de l'apôtre, il faut remonter plus haut, c'est ce que nous appelons connexion ou liaison<sup>70</sup>.*

La Beaumelle suit alors l'auteur de l'épître qui décrit les effets de la foi, énumère les saints qu'elle a sauvés, s'arrête sur Enoch dont l'Écriture témoigne qu'il a été agréable à Dieu. Or – c'est la première partie du verset 6 dont La Beaumelle doit traiter la seconde – « sans la foi il est impossible de lui etre agreable ». La foi d'Enoch était « une vive persuasion de la revelation naturelle » :

*Comme la sainteté des 1<sup>ers</sup> patriarches se reduisoit à la pratique des vertus morales, leur foi se bornoit à la croyance d'un Dieu & d'un Dieu remunerateur. Quel temoignage rend l'Ecriture à Enoch? D'avoir marché avec Dieu ; c'est ce passage de la Genese que l'apotre a eu en vuë en disant qu'il avoit été agreable à Dieu ; passage que les 70 ont traduit « etre agreable à Dieu » ; de sorte que marcher avec Dieu & lui etre agreable sont des expressions equivalentes, qui reviennent à celles ci : vivre saintement, pratiquer la vertu ; que veut donc dire s[ain]t Paul quand il ajoute qu'il est impossible de plaire à Dieu sans la foi? Il entend qu'on ne peut etre vertueux sans la foi ; car, poursuit-il, celui qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe. (ibid.)*

La Beaumelle conclut que s'approcher de Dieu signifie s'appliquer à la vertu. Du coup, il modifie effectivement la lecture que l'on fait habituellement du passage, dont l'auteur veut dire à son

<sup>69</sup> LB 329, 24 juillet 1746 ; LB 331, 27 juillet 1746.

<sup>70</sup> LB 331, 27 juillet 1746.



avis non que la religion est fondée sur la confession de l'existence de Dieu, mais que la morale est fondée sur la religion :

*L'on ne sauroit pratiquer la vertu sans la connoissance d'une divinité & sans l'esperance d'etre recompensé. En un mot, point de vertu sans cette persuasion. Ce plan m'a ouvert un champ fort vaste & est fecond en belles idées. Je ne sai s'il sera approuvé, mais il est au moins interessant ; cette matiere est traitée rarement dans les livres, & encor plus rarement en chaire. Bayle a soutenu le contraire dans ses Pensées diverses sur les cometes. (ibid.)*

En août, La Beaumelle prononce sa prédication. Dans le récit de cette expérience qu'il fait à son frère, transparaisent à la fois sa fierté et les sentiments mitigés qu'il éprouve à l'écoute des commentaires que sa prestation lui a valus. Sur le plan théologique, il justifie son choix : l'originalité de son approche lui paraît légitime, ainsi qu'un certain degré d'abstraction qu'exigeait le texte. Sur le plan de l'art oratoire, il a reçu certaines critiques, mais les remarques de ses professeurs n'ont guère ébranlé ses convictions :

*L'explication de mon texte a été goûtée, quoique nouvelle ; car tous les comentateurs ont pretendu que ces paroles aprocher de Dieu sinifioient rendre un culte à Dieu, de sorte qu'ils assuroient que s[ain]t Paul a voulu dire que celui qui veut honorer Dieu par quelque religion doit croire son existence. Mais cela ne fait pas un beau sens. Mon plan, je l'ai assez bien exécuté ; on a trouvé dans ma proposition trop de raisonemens abstraits, mais ce pouvoit etre la faute du sujet, d'ailleurs fort interessant, surtout à l'académie. On me loüa sur ma prononciation que j'ai totalement corrigée ; je me suis si bien étudié à perdre l'accent qui me restoit que je satisfis l'oreille fort délicate de mon auditoire. Mon style fut trouvé français & clair, mais trop coupé ; on le voudroit plus periodique. Ma déclamation n'étoit pas toujours assez oratoire, ni mon ton de voix assez posé car je récitai avec trop de rapidité. Mon discours étoit trop chargé de figures & d'images. Mais la sécheresse du sujet ne demandoit elle pas un dédomagement à l'auditeur attentif? Mes preuves etoient rangées en bon ordre & poussées avec soin. Mon exorde & mon aplication eurent la preference sur tout le reste de ma piece<sup>71</sup>.*

<sup>71</sup> LB 336, 20 août 1746.



Sa troisième prédication connue<sup>72</sup> porte sur Jacques 1, 26 : « La religion pure & sans tache envers notre Dieu & Père, c'est de visiter les orphelins & les veuves dans leurs afflictions, de se garder de ce monde sans être souillé. » La Beaumelle a préalablement discuté de ce texte avec l'érudit genevois Léonard Baulacre dont il sollicite l'avis. Pour Baulacre, la difficulté du texte de l'épître vient de ce que l'apôtre, « nous voulant décrire la religion la plus parfaite, la plus agréable aux yeux de Dieu, n'ait pas dit un seul mot des devoirs qui regardent la divinité, pas la moindre mention de la prière, du culte, de la foi, &c. Il faut rendre raison d'une omission qui paroît si capitale ». Il suggère une « application philosophique du système de la religion » conforme à ce texte :

*C'est que l'essence de la religion consiste dans les devoirs qu'il a indiqués, et que la foi, la prière, le culte sont des moyens, des secours, des aides à la pratique de ces devoirs. On trouve cette clé dans divers passages, par ex[emple] : la fin du command[emen]t sur la charité.*

*Le culte ne sauroit être l'essence de la religion. Un scélérat peut y être assidu. Il peut aussi croire tous les dogmes de l'Évangile. Le capital de la religion ne saurait donc consister dans ce qui peut se rencontrer dans un méchant homme, etc<sup>73</sup>.*

La Beaumelle adopte cette interprétation, qu'il expose brièvement à son frère :

*Si le papier ne me manquoit, je vous développerois mon plan. En gros, je croi que l'apotre veut dire proprement que l'esence de la religion consiste dans la pratique des devoirs qui regardent le prochain ou qui nous regardent nous-mêmes, c. à d. la charité & la tempérance ; il s'agit donc de prouver que la religion nous rend plus parfaits & plus heureux sur la terre, &c<sup>74</sup>.*

On aura noté qu'il existe, entre les deuxième et troisième prédications de La Beaumelle, une grande proximité thématique : il s'agit de textes qui, traitant de la religion en général, amènent le jeune prédicateur à insister principalement sur les devoirs moraux

<sup>72</sup> La Beaumelle rendra encore une quatrième « proposition » le 22 février 1747 (voir LB 365), dont on ignore le texte de référence et le contenu.

<sup>73</sup> LB 343, 9 octobre 1746.

<sup>74</sup> LB 344, 14 octobre 1746.

de l'homme. Cette moralisation de la religion se traduit tout d'abord par un refus du paradoxe baylien de l'athée vertueux, paradoxe vigoureusement combattu dans le protestantisme européen du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>. La Beaumelle souscrit à cette réduction morale de la foi. Mais il y a plus important, et c'est l'individualisme qui sous-tend cette interprétation. S'adressant à son frère, La Beaumelle passe sous silence un aspect que Baulacre a souligné, et qui s'oppose à l'attitude qu'il a jusqu'alors adoptée à propos de la tenue des assemblées protestantes en France : si, comme l'affirme Baulacre, le culte « ne sauroit être l'essence de la religion », les assemblées sont facultatives. La Beaumelle aurait pu ne pas être d'accord avec cette conclusion. Or il a repris textuellement l'approche de son interlocuteur. On peut dès lors supposer que, le temps passant et de nouveaux horizons s'offrant, La Beaumelle, sans le dire, abandonne progressivement ses convictions sur le caractère nécessaire des assemblées : paradoxalement, la pratique de la prédication l'aurait amené à considérer qu'il serait préférable, pour ses coreligionnaires des Églises du Désert, de se passer de culte puisque leur religion doit essentiellement se traduire par un comportement moral irréprochable. Si cette interprétation a quelque pertinence, elle permet de comprendre comment La Beaumelle a évolué vers un protestantisme rationaliste et moral qui le conduira, quelques années plus tard, à stigmatiser le comportement de ses compatriotes :

*Je dirai volontiers à quelqu'un de ces huguenots, qui violent les édits les plus justes et les plus sévères pour aller prier Dieu dans des déserts : « Qu'avez-vous besoin du culte public ? Vous allez à ces assemblées défendues pour édifier ? mais vous êtes un trop petit mortel pour rendre la religion respectable. Vous entendrez un sermon de controverse qui vous ennuiera si vous êtes délicat, ou un sermon de morale qui vous scandalisera si vous êtes philosophe. Vous prierez Dieu que vous pouvez prier beaucoup plus tranquillement chez vous. Vous chanterez des hymnes qui ne sont pas faits*

<sup>75</sup> Sur la réception de Bayle à Genève et au sein du Refuge, voir M. C. Pitassi, « De la courtoisie à la dénonciation : la réception du *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle à Genève », in H. Bots (dir.), *Critique, savoir et érudition à la veille des Lumières. Le Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle (1647-1706)*, Amsterdam : APA, 1998, p. 65-79 ; H. Bots, « La superstition pire que l'athéisme ? Quelques réactions aux paradoxes de Bayle dans l'Europe protestante au XVIII<sup>e</sup> siècle » in : *Ces Messieurs de la RPR*, Paris : Champion, 2001, p. 325-347. Voir aussi H. Bots, « Lumières et Refuge huguenot. Sur les itinéraires intellectuels de Bayle et de La Beaumelle », *Dix-huitième siècle* 34 (2002), p. 187-200.

*pour ce siècle, vous participerez à des cérémonies qui ne vous rendront pas plus vertueux et qui ne vous prouveront pas que vous le soyez. Restez donc chez vous. »<sup>76</sup>*

Au demeurant, la correspondance postérieure à l'époque genevoise atteste cette évolution. Dès l'été 1747, La Beaumelle exhorte son frère à se contenter de Bourdaloue comme prédicateur, c'est-à-dire à ne pas fréquenter les assemblées clandestines<sup>77</sup>. L'année suivante, il est plus explicite : « Exhortez mon père à ne point aller aux assemblées. Le païsan ne peut s'en passer, mais ceux qui ont du bien à perdre & qui ont assez de lumières pour rendre chez eux à Dieu le culte que tout homme lui doit font une véritable sottise<sup>78</sup>. »

### 3. Fonctions du réseau dans les projets de La Beaumelle

Cette dernière réflexion illustre l'évolution de La Beaumelle, à la fois au plan intellectuel et professionnel. Elle nous ramène à la fonction du réseau. Lorsqu'il est parti à Genève, La Beaumelle envisageait d'être pasteur, mais non de retourner en France. En témoigne l'évocation de sa première visite à Lullin, lors de la consultation entreprise à propos de la légitimité des assemblées : « Il s'imagina que mon dessein étoit de revenir en France, et commença à faire l'éloge de cette espèce d'heroïsme et l'apologie de nos assemblées<sup>79</sup>. » De cette supposition erronée de Lullin, on peut déduire non seulement que La Beaumelle avait l'intention de s'exiler définitivement, mais encore que cette décision avait été concertée avant son départ. On en a d'ailleurs la preuve plus tard, lorsque La Beaumelle, installé au Danemark, rappelle à son père un entretien qu'ils eurent avant le départ pour Genève : « Vous me disiez que vous m'estimeriez heureux si j'étois jamais chargé d'apprendre le françois à un seigneur allemand<sup>80</sup>. » Pour soulager la bourse paternelle et conformément aux vœux de son père, mais aussi parce que c'était l'usage des proposants désargentés, La Beaumelle a tout de suite cherché à se placer comme précepteur – d'où l'importance du réseau qui permet de

<sup>76</sup> *Mes Pensées ou le qu'en dira-t-on?* (1752), CCXIX. Édition critique par Claude Lauriol, Genève : Droz, 1997, p. 124.

<sup>77</sup> Lettre du 7 août 1747.

<sup>78</sup> Lettre du 31 mai 1748.

<sup>79</sup> LB 294, 4 décembre 1745.

<sup>80</sup> Lettre du 5 août 1747.

trouver les bonnes maisons. Mais, sans perdre espoir, La Beaumelle semble avoir assez rapidement estimé que l'horizon genevois était trop restreint pour ses ambitions :

*Geneve ne manque pas de bonnes maisons, & les precepteurs sont très rares ; je ferai encor quelque tentative ; & si je ne reussis point, je me resoudrai à aller à Lauzane où je depenserai moins, mais où je depenserai tout le tems de ma theologie, car il n'est pas possible d'y rien trouver ; la ville est si petite, & l'académie si nombreuse qu'on doit y renoncer*<sup>81</sup>.

À son arrivée, La Beaumelle avait été enchanté de découvrir l'enseignement dispensé à l'Académie. Il en a cependant vite fait le tour, et, en mai 1746, l'enthousiasme initial est retombé :

*Nous avons trois professeurs : il y en a deux qui sont du premier mérite, mais il y a peu à profiter à leurs leçons : ils ne dicent point leur cayer, ils ne font que lire*<sup>82</sup>.

L'enseignement à l'académie ne tenant pas toutes les promesses du début, décrocher un poste de précepteur devient la priorité. Quand se profile l'éventualité d'un poste de précepteur du fils du Grand Veneur du roi de Danemark, La Beaumelle écarte sans ambage la question de l'assiduité à l'académie. À ses amis qui la lui opposent – « vous ne pourrez point continuer vos études, disent ils ; il n'y a point d'académie réformée à Copenhague », La Beaumelle réplique

*que sur le pié où est cette académie, on peut faire parfaitement ses études sans fréquenter les auditoires de theologie ; en effet, nous avons quatre mois de congé, & dans le tems des exercices académiques, les professeurs ne donnent que trois leçons de deux heures chacune par semaine ; de sorte que dans toute l'année nous n'avons gueres au dela de cent cinquante heures de leçons. Le profit que l'on peut en tirer n'est pas fort considerable car, outre qu'ils ne se partagent pas les matières de theologie & que, pour leur utilité, ils font chacun leur cours, & que par là il arrive souvent que les mêmes matières sont en meme tems sous les yeux de disciples, il y a un autre inconvenient : c'est la lecture qu'ils font de leurs livres,*

---

<sup>81</sup> LB 312, 2 avril 1746.

<sup>82</sup> LB 319, 17 mai 1746.

*au lieu de les dicter comme partout ailleurs. Ce défaut auquel on devrait remédier rend les auditoires publics peu fréquentés, parce qu'on retire plus de fruit des leçons particulières qui se font moins rapidement & avec plus d'attention & de suite*<sup>83</sup>.

La Beaumelle est attentif à toutes les opportunités qui pourraient se présenter. Son réseau genevois est maintenant actif, surtout depuis son affiliation à la franc-maçonnerie, et il n'a pas l'intention de l'accroître indéfiniment : « Je connois assez de monde, je ne suis plus étranger à Genève. D'ailleurs, je crois qu'un homme de mon état doit être le moins répandu qu'il lui est possible : c'est le moyen presque sûr pour réussir à répandre dans la suite au loin sa réputation<sup>84</sup>. » Naguère havre de liberté confessionnelle et intellectuelle, la cité lémanique lui semble maintenant un tremplin vers le nord de l'Europe. En juin 1746, il a écrit à une lointaine tante installée en Angleterre dont il pense qu'« elle pourroit contribuer à [s]on avancement<sup>85</sup> ». Franchir la Manche semble d'autant plus séduisant que « les Anglais offrent aux étrangers la naturalisation gratuite<sup>86</sup>. » Une autre possibilité serait la Prusse. La Beaumelle a rapidement remarqué que ses condisciples préféreraient faire carrière dans leur pays : « Les Genevois n'aiment pas à quitter leur patrie, et ils sont obligés de le faire quand ils veulent être placés, parce qu'il n'y a que peu d'églises dans la république<sup>87</sup>. » La Beaumelle, au contraire, ne demande qu'à voyager :

*Je me confie à la providence ; j'ai tout lieu d'espérer ; je suis en ville où il se présente de fréquentes occasions favorables à mon état. Le roi de Prusse vient de demander à la vénérable compagnie des théologiens & des pasteurs avec promesse de les bien placer, de les defrayer de leur voyage & même de leur retour s'ils ne sont pas contents. Voilà des offres bien avantageuses ; il y a ici au moins 28 ministres à placer, qui n'ont espérance de l'être qu'à l'âge de 40 ans ; cependant je gagerois qu'il ne s'en trouvera pas trois qui aillent en Prusse ; ne croyez pas qu'ils soient riches, car les plus commodes vivent<sup>88</sup>.*

<sup>83</sup> LB 338, 20 septembre 1746 ; voir aussi LB 339, 20 septembre 1746.

<sup>84</sup> LB 325, 24 juin 1746.

<sup>85</sup> LB 325, 24 juin 1746.

<sup>86</sup> LB 356, 3 janvier 1747.

<sup>87</sup> LB 284, 12 octobre 1745.

<sup>88</sup> LB 331, 27 juillet 1746.

Ce qu'atteste ce passage, c'est que l'horizon du jeune homme s'est considérablement élargi depuis son arrivée. « Mon ambition m'anime puissamment<sup>89</sup> », explique-t-il en novembre 1746.

Le poste de Copenhague, explique-t-il, « me met en passe d'acquérir un certain mérite que je n'aquerrois pas à Genève<sup>90</sup>. » En toute hypothèse, il n'est plus question de rester à Genève :

*Vous avez raison de croire que l'on a plus de ressources dans un royaume que dans une république : celle-cy ne vaut rien pour un étranger ; aussi, après avoir tiré bon parti des secours qu'on y trouve, supposé que j'y reste encore, j'irai en Hollande ou en Angletterre, où infailliblement j'attraperai une bonne église, les cures de ce pays ne sont que p[ou]r les naturels qui ne les ont ordinairement qu'à 40 ans<sup>91</sup>.*

C'est ainsi que, le 17 mars 1747, La Beaumelle quitte Genève pour le Danemark muni de toutes les recommandations que son réseau a pu lui fournir : le certificat des professeurs de l'Académie, celui des autorités politiques de Genève, un passeport franc-maçon et une recommandation signée de Boisly pour les princes de Hesse-Cassel<sup>92</sup>.

J'ai surtout insisté sur l'itinéraire personnel de La Beaumelle tel que sa correspondance permet de le retracer. Le jeune homme, âgé de 19 ans à son arrivée, découvre, à cause de sa vocation pastorale, un univers aux antipodes du village natal. Mais il se découvre aussi lui-même. La fonction de son réseau, qui était de lui permettre d'étudier, se modifie à la faveur de cette évolution. Il lui sert à créer de nouveaux liens par lesquels, aux études de théologie, objectif du séjour genevois, se substituent de nouvelles activités, pédagogiques et littéraires, portées par de nouvelles ambitions.

Envisagée sous un angle socio-historique, cette correspondance donne de nombreux renseignements sur la vie à Genève des proposant tant suisses que français. Sans prétendre en avoir exploité toute la richesse, remarquons que ce corpus documentaire constitue une source précieuse pour comprendre comment les proposant

<sup>89</sup> LB 350, 19 novembre 1746.

<sup>90</sup> LB 338, 20 septembre 1746.

<sup>91</sup> LB 346, 25 octobre 1746.

<sup>92</sup> Voir LB 370, 15 mars 1747 ; LB 371, 15 mars 1747.



étudient, le programme qu'ils suivent, leurs relations, les sources de revenus, leurs perspectives. En outre, la Genève du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle vue par un jeune Cévenol non dépourvu d'esprit vaut le détour.

Enfin, cette correspondance apporte un témoignage exceptionnel sur les débats qui agitent le protestantisme francophone de cette époque. L'historiographie néglige trop souvent l'importance qu'avait l'homilétique, tant dans les études de théologie que dans la vie des Églises. L'expérience de conversion de La Beaumelle, provoquée précisément par l'écoute d'une prédication et poursuivie par la fréquentation des cultes au Désert, l'empêchera toujours de se satisfaire de sermons qu'il juge compassés ou désincarnés. Une semblable passion l'anime à propos des assemblées clandestines, et on aura apprécié à leur juste valeur les nuances et la prudence des avis recueillis, la finesse avec laquelle La Beaumelle est parvenu à les retranscrire, et pour finir, la mutation qui s'opère dans sa propre position.



## Correspondance de La Beaumelle avec son père et avec son frère

Tableau récapitulatif des lettres conservées  
(*en italiques figurent les lettres attestées non conservées*)

HUBERT BOTS

La Beaumelle à Angliviel père	Angliviel père à La Beaumelle	La Beaumelle à Jean Angliviel	Jean Angliviel à La Beaumelle
LB 275 : 22/09/45	<i>? ?/09/45</i>	LB 276 : 24/09/45	
LB 281 : 01/10/45	<i>? ?/10/45</i>		LB 282 : 02/10/45
		LB 284 : 12/10/45	LB 285 : 22/10/45 <i>02/11/45</i>
		LB 288 : 05/11/45	LB 290 : 14/11/45
LB 291 : 15/11/45 <i>? ?/12/45</i>	<i>24/12/46</i>	LB 294 : 04/12/45	<i>02/01/46</i>
<i>? ?/01/46</i>		LB 300 : 14/01/46	
LB 301 : ? ?/01/46	<i>08/02/46</i>		LB 305 : 02/03/46
		LB 307 : 11/03/46	
LB 309 : 23/03/46			LB 310 : 20/03/46
LB 314 : 23/04/46		LB 312 : 02/04/46	
LB 319 : 17/05/46	<i>? ?/05-06/46</i>	LB 318 : 17/05/46	LB 316 : 01/05/46 <i>04/06/46</i>
LB 323 : 08/06/46			
LB 329 : 24/07/46	<i>? ?/07/46</i>	LB 325 : 24/06/46	<i>? ?/07/46</i>
		LB 331 : 27/07/46	<i>? ?/08/46</i>
LB 338 : 20/09/46	<i>? ?/08-09/46</i>	LB 336 : 20/08/46	<i>? ?/09/46</i>
LB 344 : 14/10/46	<i>? ?/09/46</i>	LB 339 : 20/09/45	
	<i>? ?/10/46</i>		<i>? ?/10/46</i>
	<i>? ?/11/46</i>	LB 346 : 25/10/46	<i>09-10/11/46</i>
LB 353 : 01/12/46	<i>? ?/12/46</i>	LB 350 : 19/11/46	<i>? ?/12/46</i>
LB 356 : 03/01/47		LB 357 : 03/01/47	
LB 364 : 11/02/47	<i>? ?/01-02/47</i>		LB 360 : 21/01/47
		LB 365 : 23/02/47	
LB 370 : 15/03/47		LB 371 : 15/03/47	LB 367 : 04/03/47
<b>15 lettres (+ 2)</b>	<b>(+ 12)</b>	<b>17 lettres</b>	<b>8 brouillons (+ 9)</b>

